Image not found or type unknown

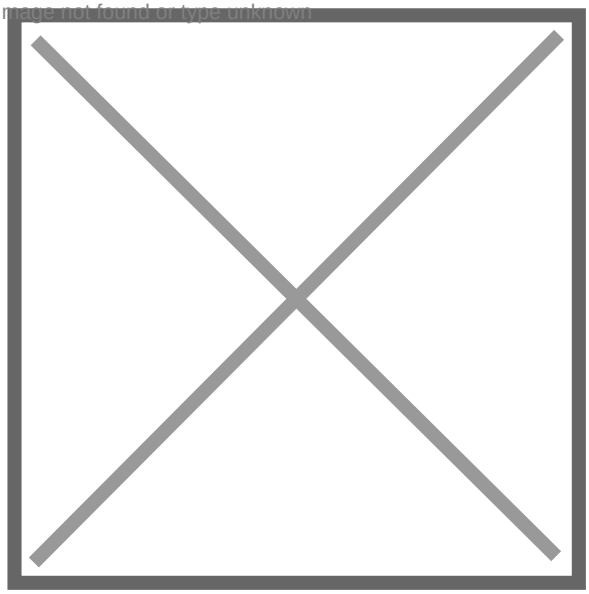

Enquête par une assistante sociale.

Par **cava62**, le **28/06/2008** à **14:38**

mon ex concubine me refuse catégoriquement le droit de visite auprès de ma fille.Doit que j'ai acquis au 1er jugement, men ex a fait appel.Je ne suis toujours pas passé en appel.Je souhaiterais savoir si je décide de demander à une assistante sociale d'enquêter. est ce que se serait préjudiciable pour mon appel.

Mon ex peut être assez violente.Elle a été avec moi et d'autres personnes
J'ai appris dernièrement qu'elle a envoyée une femme à l'hopital.elle lui a tapé dessus.

merci de votre aide

Par **JamesEraser**, le **28/06/2008** à **16:04**

A vous de voir si les procédures ping-pong vont être efficaces et ne pas nuire aux intérêts de votre fille.
Votre ex a fait appel au regard d'éléments nouveaux pour modifier le contenu du jugement initial.
Vous pouvez en faire de même.
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés